



Depuis le 1er juillet 2010, cette nouvelle venue dans le paysage de la santé francilien rend son rapport d'activité le 7 juin lors de son assemblée plénière. Le moment est venu de faire le point et d'annoncer les nouvelles perspectives de la **CRSA** dont l'originalité est de rassembler des acteurs d'horizons très différents pour organiser la

démocratie sanitaire

en

Ile de France

.

1) Les perspectives à court terme

- Mettre en place des débats publics ouverts à tous et communs avec les conférences de territoire et les collectivités territoriales permettant une meilleure identification de la CRSA au plan régional tant par le grand public que par les acteurs de santé.

Une série de débats publics inédits est organisée tout au long du mandat jusqu'en 2014 sur les parcours de santé à travers les âges de la vie :

- La naissance : 1er débat dès le 20 juin 2012 à Paris
- L'enfance
- L'adolescence
- L'âge adulte
- Les seniors
- Le grand âge et la fin de la vie

Une mobilisation et participation sont demandées à tous les habitants et professionnels de santé concernés par ces thématiques. Il s'agit de travailler ensemble sur des enjeux de santé essentiels en Ile-de-France afin de recueillir l'expression des difficultés de santé spécifiques et de prendre en compte leurs répercussions sur la qualité de vie au quotidien.

Mais aussi de réfléchir ensemble à des pistes de propositions innovantes ou/et à la mise en place de mesures complémentaires susceptibles de mieux préparer l'avenir et réduire les

inégalités de santé.

Il s'agit enfin à travers ces 6 débats, ces âges de la vie de préciser ce que devrait être une santé territoriale de qualité, une organisation territoriale de la santé au plus proche des franciliens.

- Mieux faire connaître ses actions aux franciliens : la CRSA souhaite développer un site internet dédié à son activité par le biais du site Internet de l'ARS (ars.iledefrance.sante.fr) permettant une consultation par tous de ses productions (Avis- Débats publics...)

2) Le plan stratégique de la CRSA : aujourd'hui à 2014

- Une culture du travail en commun par la mise en place de groupes de travail et le fonctionnement des commissions spécialisées, l'organisation de débats publics et la formation commune pour les membres de la CRSA dès 2012.

- Une assemblée régionale référente en matière de santé en Ile de France par la mise en place de groupes de travail permettant de traiter les sujets d'actualités et des sujets plus spécialisés. Les Avis sont rendus publics par le fondement d'un article du décret HPST (Hôpital, patients, santé, territoires). Les débats publics permettront de faire connaître aux franciliens la CRSA.

- Une CRSA indépendante de l'ensemble des acteurs qui la compose En plus d'un budget autonome permettant l'exercice de la démocratie sanitaire des personnes rattachées à plein temps à la CRSA pourraient renforcer l'indépendance de celle-ci.

- Respect des engagements :

- Un lien de travail fort est établi avec l'ARS en participant réciproquement aux commissions CRSA et aux groupes de travail ARS

- La CRSA assure le suivi et l'application des Avis rendus

- Une Déclaration Publique d'Intérêt

- Le fonctionnement, des instances de la CRSA aux séances assemblée plénière, commissions permanente et spécialisée, est appliqué dans les règles

- Efficacité de l'action des instances de la CRSA : par la proposition d'avis à la Commission permanente, par les Commissions spécialisées, les rapports droits des usagers, et le rapport annuel de la CRSA

3) Faits marquants 2010 – 2011

- Un avis sur le Projet Stratégique Régionale de Santé

Rappel : LA CRSA a été installée par Claude EVIN, Directeur général le 1er juillet 2010. Lors de cette séance a été élu le Président, Thomas SANNIÉ, vice-président du Collectif inter associatif sur la santé d'Ile-de-France (CISS IDF), issu de l'Association française des hémophiles, et ont également été désignés les membres des quatre commissions spécialisées (organisation des soins; prévention; prises en charges et accompagnements médico-sociaux; droits des usagers) et de la commission permanente.

En tant qu'un organisme consultatif « qui concourt par ses avis, à la politique régionale de santé », la CRSA s'est chargée de participer à la définition des actions de l'ARS. Elle a rendu cette dernière année un avis sur la définition des territoires de santé, le plan stratégique régional de santé et les projets de schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale. Elle a également rendu un avis sur le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé et les projets de l'Agence visés supra.

Elle organise l'expression des représentants des usagers du système de santé et détermine les questions de santé qui donnent lieu aux débats publics.

- Des membres de la CRSA actifs

- 95% est le taux le plus élevé de participation en séance plénière des membres de la CRSA (La moyenne s'établit sur ces deux années à 76,5%.)

- 81,5 % est le taux moyen de participation de la commission permanente

- Budget et répartition

Le budget établi à 167 678 euros est divisé de la façon suivante : 49 678 euros pour les groupes de travail, commissions et plénières et 118 000 pour les frais de communication et études dont 60 000 de débat public et conférences. Le budget a été reconduit pour l'année 2012, considérant que du fait des délais de passation des marchés publics, les 118 000 euros correspondant à la communication de la CRSA IDF n'ont pu être dépensés et ont donc été réinscrits pour l'année 2012.

La CRSA Ile de France annonce ses ambitions après une année d'existence

Écrit par CRAS

Vendredi, 08 Juin 2012 14:16 - Mis à jour Vendredi, 08 Juin 2012 14:29
